

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 16/01/2014

Nb de membres en exercice : 14

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Hervé BORDAIS, Christian EDOUARD, Eric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Michel HALOPÉ, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Pierre LAGUIDE, Joël PLUMÉ (pouvoir à Christian EDOUARD), Olivier CHASLES, Anne DESCHERES

Secrétaire de séance : Jean SOHIER

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- Transfert réseaux et armoires électriques au SIEIL

Dans le cadre du transfert de compétence « éclairage public » au SIEIL, le conseil municipal doit délibérer sur la valeur et la composition du transfert des biens au SIEIL. Un tableau est soumis au vote des conseillers :

transfert réseaux électriques et armoires électriques au SIEIL par la commune de Saint Roch

N° compte	n° inventaire	intitulé	date acquisition	valeur brute
21534	_LAMPADAIRE LOUVANDIER BIS	_LAMPADAIRE RUE DU LOUVANDIER	03/04/2012	1 260,58
21534	_1962BAT11000-21534	_GROUPE SCOLAIRE	01/01/2002	2 949,26
21534	_1995RES20000	_ECLAIRAGE PUBLIC	01/01/2002	224 004,95
21534	_1995RES20001	_RESEAU ELECTRIFICATION	01/01/2002	454,72
21534	_1996RES20000	_EXT E.P. RUE PICHERIE	01/01/2002	10 901,59
21534	_2000RES18000	_EXTENSION ECLAIRAGE STADE	01/01/2002	4 040,00
21534	_2000RES20000	_RENOVATION ECLAIRAGE LOTISS	01/01/2002	4 065,94
21534	_2001RES20000	_TRAVERSEE RTE PAR ECLAIRAGE	01/01/2002	2 020,99
21534	_2001RES20001	_EXT. ECLAIRAGE RUE TREMBLAY	01/01/2002	1 318,06
21534	_2002RES20000	_ALIMENTATION ALLEE PIETONNE	01/01/2002	4 354,41
21534	_2002RES20001	_LUMINAIRE PASSAGE PIETONS	01/01/2002	1 638,52
21534	_2002RES20002	_2 LUMINAIRES R GENTILHOMMIERE	01/01/2002	1 807,16
21534	_2004RES20000	_ECLAIRAGE RUE GENTILHOMMIERE	30/07/2004	484,38
21534	_2004RES20001	_ECLAIRAGE RUES AVENIR MESANGES	22/11/2004	3 625,07
21534	_2005RES20000	_HORLOGES ASTRONOMIQUES	15/12/2005	1 435,20
21534	_2006RES20000	_TRAVERSEE RUE ECLAIRAGE PUBLIC	26/07/2006	1 674,97

21534	_2007RES20000	_ILLUMINATION RUE PRINCIPALE	08/02/2007	2 597,71
21534	_2007RES20001	_CANDELABRE AUBUIS/BORDEZIERE	12/03/2007	5 836,48
21534	_2008RES20000	_3 CANDELABRES RUE DU LOUVENDIE	31/12/2008	3 372,72
21534	_2008RES20001	_ELAIRAGE PUBLIC RUES BORDEZIER	31/12/2008	2 581,09
21534	_2012 CANDELABRE	_CANDELABRE RUE GENTILHOMMIERE	18/05/2012	1 817,92
21534	_2012 COFFRETS ELECTRIQUES	_2 COFFRETS ELECTRIQUES PORTABL	18/05/2012	1 066,43
21534	_2012 ECLAIRAGE PUBLIC	_ECLAIRAGE PUBLIC RUE PRINCIPAL	19/06/2012	35 274,82

318 582,97

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité de valider le tableau comme présenté ci-dessus.

○ Autorisation de dépenses en 2014 : précisions

Selon l'article L1612-1 du CGCT, il convient de préciser et d'ajuster la délibération du conseil du 12 décembre 2013 relative aux autorisations de dépenses avant le vote de nos budgets. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2013 avant le vote du budget dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget 2013 selon les tableaux suivants :

BUDGET COMMUNE

202	Frais liés à l'urbanisme.	572.65
2111	terrains	2 000.00
2135	bâtiments	1 500.00
2151	voirie	19 500.00
2041582	Réseaux d'électrification	44 000.00
2158	Mat.outillage technique	574.00
	TOTAL	68 146.65

BUDGET COMMERCES

2135	Inst.agencem.aménagement.	500.00
	TOTAL	500.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

2031	études	12 000.00
21562	Matériel d'exploitation	28 101.42
2315	Installations mat.outillage.	30 000.00
	TOTAL	70 101.42

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

Le bureau d'études a été missionné pour la rue de la Gentilhommière. Il est prévu de sécuriser dans cette rue, le cheminement des enfants jusqu'à l'arrêt de bus

Relations publiques :

○ *Voisins vigilants*

Monsieur le Maire rappelle le dispositif de participation citoyenne, aussi appelé «voisins vigilants». Ce projet avait été proposé au Groupement de Gendarmerie de Tours et concerne à ce jour un quartier de notre commune situé « rue des Pinsons ». Ce dispositif doit permettre d'alerter la Gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, dont un habitant serait le témoin. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention à l'initiative des résidents. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place sur la commune, plus particulièrement, rue des Pinsons, ce dispositif de participation citoyenne appelé aussi «Voisins vigilants», d'autoriser le maire à signer le protocole correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à cette décision, d'afficher les panneaux afin de mettre en place ce protocole sur la commune.

Voirie :

Environnement :

Bâtiments :

○ *Panneaux photovoltaïques à l'école*

Monsieur le Maire expose le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle de Saint Roch. A ce projet est liée une convention de partenariat pour le volet pédagogique avec la société EneRSIEIL. La commune solliciterait EneRSIEIL qui assurerait la conception, la réalisation, l'entretien et la maintenance de cette installation dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 30 ans. Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, décide de reporter la discussion au prochain conseil.

Affaires Scolaires :

Personnel :

- *Habilitation devant le tribunal administratif*

M le maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que dans le cadre de la nouvelle procédure contentieuse administrative, l'autorité territoriale doit être investie, par l'organe délibérant, de la faculté de défendre les intérêts du Conseil Municipal par une habilitation expresse.

M le Maire sollicite l'habilitation à représenter et à défendre, en son nom, les intérêts du Conseil Municipal de Saint Roch devant les juridictions administratives dans le cadre de la requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif d'Orléans sous le numéro 1303510-1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- habilite M Alain ANCEAU, Maire, à représenter et à défendre les intérêts du Conseil Municipal de Saint Roch dans le cadre de la requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif d'Orléans sous le numéro 1303510-1.

◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

Sont distribués aux élus les délibérations du SIAEP du 20/03/2013, les tarifications du service public de l'eau potable 2012 ainsi que la feuille d'information « Infeau » de 2012.

◆ **QUESTIONS DIVERSES**

- M le Maire propose de supprimer la réunion du 6 mars pour la préparation budgétaire.
- Présentation du tableau des permanences pour tenir le bureau de vote du 23 mars
- M Bordais signale le problème de l'implantation des stops rue de la Gentilhommière. M Halopé répond que l'entreprise avait déterminé l'emplacement et qu'il est difficile de les déplacer étant réalisés en résine ; mais que si leur positionnement engendre des difficultés, nous étudierons la possibilité de les déplacer lorsque le temps permettra de refaire la peinture au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 20 février 2014 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux